

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Séance publique du 28 juin 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit juin à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 juin 2016 conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Davril, Yaouanc, Lahorgue, Bonzon, Etchegaray, Gay, Bigoteau, Etcheverry, Recart, Sorhaits, Vigier et Gony.

Absents excusés : Mmes et MM. Dallet (procuration à Mme Gallot), Uhaldeborde et Bigé (procuration à M. Lahorgue)

Absents: Mme Delettre et M. Klisz

Secrétaire de séance : M. Francis Davril

Nombre de conseillers en exercice: 19

Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 14

N° 1 -Objet : Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet dans le cadre du dispositif Emploi Avenir

Le maire expose que le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Adjoint d'animation
- Durée des contrats : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35h

Rémunération : 9,67 €/heure, soit 1.466,62 € / mois (SMIC),

et de l'autoriser à signer la convention avec la Mission Locale Avenir Jeunes et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

APRES en avoir délibéré.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :
- Contenu du poste : Adjoint d'animation
- Durée des contrats : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 h
- Rémunération : 9,67 €/heure, soit 1.466,62 € / mois (SMIC),
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et le contrat de travail à intervenir selon le modèle annexé à la présente délibération.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2016,

Vote: 14

Pour: 16 (dont 2 procurations)

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire P. Baudry

64200